

UNION INTERPARLEMENTAIRE- UIP

COMPTE RENDU DE LA 206^E SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR

TENUE EN VISIOCONFÉRENCE DU 1^{ER} AU 3 NOVEMBRE 2020

Du fait de la pandémie de Covid 19, l'Union interparlementaire n'a pu tenir sa 142^e Assemblée ni à Genève en Avril 2020, ni à Kigali à l'automne 2020, et a dû recourir à la visioconférence pour pouvoir cependant tenir une réunion annuelle. Les contraintes techniques inhérentes à une réunion en ligne, l'ont obligée à resserrer son ordre du jour et à ne convoquer, à l'automne 2020, qu'une réunion de son Conseil directeur pour traiter des questions d'organisation les plus urgentes, dont l'élection de son nouveau Président pour les années 2020-2023.

Cette 206^e session du Conseil directeur de l'UIP s'est tenue du 1^{er} au 3 novembre 2020 en visioconférence. Elle a réuni les représentants de 154 parlements. Le Conseil directeur étant constitué, de par les statuts, sur une base égalitaire, à raison de trois représentants par parlement, cette session a rassemblé 410 parlementaires investis du droit de vote auxquels se sont ajoutés un certain nombre de parlementaires observateurs.

Le Parlement français y était représenté par **Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE**, député, président exécutif du groupe français de l'UIP, chef de la délégation, membre du comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP, **Robert del PICCHIA**, sénateur, vérificateur interne des comptes de l'UIP pour 2019, membre du groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et **Gisèle JOURDA**, sénatrice. **Nadia ESSAYAN**, députée, **Philippe DALLIER**, sénateur, membre du bureau de la commission de la paix et de la sécurité internationale, **Didier MARIE**, sénateur, membre du bureau de la commission de la démocratie et des droits de l'homme, **Frédéric MARCHAND**, sénateur, ont souhaité pouvoir suivre, en observateurs, le déroulement de la session.

I -LES REUNIONS PREPARATOIRES DU GROUPE DES DOUZE PLUS

La réunion du Conseil directeur de l'UIP a été précédée et préparée par plusieurs réunions de concertation du groupe géopolitique auquel appartient le parlement français, le groupe des Douze plus :

- le 28 septembre, une réunion du Comité directeur du groupe, à laquelle a participé, à Lisbonne, Hubert Julien-Laferrière, s'est tenue au parlement portugais et en

visioconférence ; elle a débattu de la procédure suivant laquelle le groupe élirait, au cours de ses prochaines réunions, son prochain président, et départagerait les candidats à la présidence de l'UIP en cas de candidatures multiples issues de ses rangs ;

- le 6 octobre, une réunion en visioconférence, à laquelle ont assisté Hubert Julien-Laferrière et Robert del Picchia, a arrêté la procédure suivant laquelle le groupe départagerait les deux candidats issus de ses rangs pour la présidence de l'UIP ;

- le 19 octobre, au cours d'une réunion en visioconférence à laquelle ont participé Hubert Julien-Laferrière et Robert del Picchia, une quarantaine de voix se sont portées sur le soutien à la candidature de Duarte Pacheco (Portugal), actuel Président du groupe des Douze plus, contre dix pour sa concurrente, Salma Ataullahjan (Canada) ;

- le 26 octobre, au cours d'une réunion en visioconférence, à laquelle ont participé Hubert Julien-Laferrière et Robert del Picchia, le groupe a élu à sa présidence pour les années 2020 à 2022 Arda Gerken (Pays-Bas) avec 44 voix contre 29 voix à Olga Kefalogianni (Grèce) ; le groupe a également approuvé les comptes de 2019 et adopté son budget pour 2021.

II – LA REUNION DU CONSEIL DIRECTEUR

Le Conseil directeur a procédé à l'élection, par un scrutin secret et suivant une procédure sécurisée en ligne, à l'élection de son futur président pour les années 2020 à 2023. Après avoir entendu les différents candidats, il a élu Duarte Pacheco (Portugal) qui a réuni dès le premier tour 56 % des voix, soit la majorité absolue des suffrages.

Sur la recommandation de Robert del Picchia, vérificateur interne des comptes pour 2019, et de la Présidente du Sous-comité des finances, le Conseil directeur a approuvé les comptes de l'UIP pour 2019. Il a ensuite adopté le projet de budget pour 2021 qui reconduit les cotisations au même niveau que les années précédentes conformément à une demande du parlement français et d'autres parlements des Douze plus qui souhaitent une stabilisation des contributions statutaires.

Le Conseil a ensuite débattu et adopté les conclusions du Comité des droits de l'homme des parlementaires, lors de sa séance du mardi 3 novembre. Les décisions adoptées portent sur la situation de parlementaires ou d'anciens parlementaires au Bénin, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Gabon, en Ouganda, en Tanzanie, et au Zimbabwe, pour le continent africain ; sur le Brésil et le Venezuela pour l'Amérique latine ; sur la Mongolie et les Philippines pour la région Asie-Pacifique ; sur le Belarus, en Europe ; et, pour le Moyen-Orient, sur la Palestine et l'Égypte.

Le Conseil directeur a, pour finir, approuvé la liste des prochaines réunions parlementaires prévues par l'UIP. Le Secrétaire général a indiqué avoir reçu de la délégation marocaine un courrier indiquant que les incertitudes dues à l'épidémie de Covid 19 ne permettaient pas d'envisager dans des conditions satisfaisantes la tenue au Maroc en mars de la prochaine assemblée de l'UIP. Il a informé le Conseil, en conséquence, et sous réserve de l'évolution

des conditions sanitaires, de la possibilité que la 142^e assemblée puisse se tenir à Genève en mai ou Juin, et la 143^e assemblée à Kigali (Rwanda).

Sur la proposition du Comité exécutif, rapportée par le Secrétaire général, le Conseil directeur a décidé, au vu de l'évolution de la situation politique au Mali, et des mesures adoptées par les autorités (gouvernement d'union nationale, conseil de transition, libération de prisonniers), de maintenir l'affiliation du parlement malien et d'inviter l'UIP à travailler avec les autorités maliennes au prompt rétablissement de la normalité constitutionnelle.